

Information générale concernant le traitement des données à caractère personnel des patients de la Clinique Saint-Luc de Bouge

Version de Mars 2026

Dans le cadre de ses activités de soins de santé, la Clinique Saint-Luc de Bouge (ci-après « la Clinique ») est amenée à collecter et à traiter des données vous concernant.

La Clinique attache une grande importance à la confidentialité et à la sécurité des données personnelles de ses patients.

Article 1 – Pourquoi une information générale sur la protection de vos données à caractère personnel ?

Par la présente notice, la Clinique entend vous fournir des informations claires et précises sur la manière dont elle traite vos données à caractère personnel en sa qualité de « responsable de traitement ».

Elle souhaite ainsi vous fournir l'assurance que la protection et la gestion de vos données en tant que patient de la Clinique se fera de manière adéquate et responsable et, en particulier, dans le respect :

- De la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ;
- du Règlement UE n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/48/CE (dit « **RGPD** »), et à ses lois et arrêtés d'exécution ;
- Loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient ;
- Loi du 22 avril 2019 relative à la qualité de la pratique des soins de santé ;
- Du point III, 9 *quater* de l'annexe à l'A.R du 23 octobre 1964 portant fixation des normes auxquelles les hôpitaux et leurs services doivent répondre ;
- De la loi relative aux hôpitaux et autres établissements de soins, coordonnée le 10 juillet 2008 ;
- De la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée le 14/07/1994 et ses arrêtés d'exécution ;
- Du Règlement UE 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle.

Indépendamment de toute obligation légale, notre institution de manière globale et chaque membre du personnel s'engagent envers tout patient au respect du secret médical et à la plus stricte discrétion quant à toute information recueillie à l'occasion de la consultation, examen

ou séjour du patient et ce, que cette information concerne ou non des données strictement médicales.

Article 2 – Que faut-il entendre par « traitement de données à caractère personnel » ?

- Une donnée à caractère personnel est toute information de quelque nature qu'elle soit et indépendamment de son support qui permet d'identifier directement ou indirectement une personne physique. Par exemple, votre nom, prénom, photo, adresse mail, n° de téléphone ou encore vos données de santé (telles que les données médicales) sont des données à caractère personnel.
- Un traitement de données à caractère personnel est tout acte de manipulation ou d'exploitation d'une donnée telle que la collecte, l'utilisation, l'enregistrement, la conservation, la communication, la diffusion, la modification ou la suppression d'une de vos données.

Dès que la Clinique effectue un traitement de vos données à caractère personnel, elle est soumise aux exigences légales imposées par le « RGPD ».

Article 3 – A qui cette information générale s'adresse-t-elle ?

Cette information générale a vocation à s'appliquer aux traitements de données à caractère personnel relatives aux patients traités ou admis :

- à la Clinique Saint-Luc de Bouge, rue Saint-Luc 8 à 5004 Bouge ;
- au Centre médical d'Andenne, avenue Roi Albert 36 à 5300 Andenne ;
- au Centre médical de Namur, rue du Lombard 28 à 500 Namur ;
- au Centre médical de Perwez, chaussée de Wavre 5 à 1360 Perwez.

Article 4 – Qui est le responsable de traitement de vos données à caractère personnel ?

L'ASBL SANTE ET PREVOYANCE, représentée par Mr. Adrien DUFOUR et dont le siège social est situé rue Saint-Luc, 8 à 5004 Bouge est juridiquement responsable du traitement de vos données à caractère personnel.

Dans ce cadre, elle s'engage à mettre en œuvre une politique et des mesures de sécurité appropriées en matière de protection des données.

La Clinique peut faire appel à des sous-traitants dans le cadre de traitements décentralisés de données. Ceux-ci sont soumis à la confidentialité et agissent sur instruction et au bénéfice de l'institution.

Enfin, dans certains cas, une autre personne sera conjointement responsable avec la Clinique du traitement des données.

Article 5 – Désignation d'un médecin qui exerce la responsabilité et la surveillance du traitement des données de santé

Conformément à l'article 9 § 3 du RGPD et à la loi sur les hôpitaux (coordonnée le 10 juillet 2008), les données à caractère personnel relative à la santé sont traitées sous la surveillance et la responsabilité du Médecin-Directeur de la Clinique.

Article 6 – Désignation d'un conseiller en sécurité de l'information

M. Adrien Dufour est désigné en qualité de conseiller en sécurité et est chargé de la sécurité de l'information dans les traitements de données relatives aux patients.

Il conseille les différents acteurs au sein de la Clinique au sujet de tous les aspects de la sécurité de l'information.

Il propose l'adaptation éventuelle des modalités de sécurité des données pour en garantir la confidentialité, l'intégrité, et l'accessibilité réservée aux personnes autorisées.

Article 7 – Désignation d'un délégué à la protection des données

Le délégué à la protection des données est chargé d'informer et de conseiller la Clinique dans le cadre de sa mission de mise en œuvre du RGPD. Il contrôle également le respect des dispositions légales relatives à la protection de vos données.

De plus, conformément aux articles 16 et 19 de la présente notice, il peut être contacté par tout patient qui souhaite exercer ses droits afférents à ses données à caractère personnel.

Enfin, il coopère avec l'Autorité de protection des données (« APD ») et agit de manière indépendante.

Article 8 – Quelles sont les données à caractère personnel traitées ?

Les catégories de données collectées et traitées par la Clinique sont les suivantes :

- Vos **données d'identification et caractéristiques personnelles** (nom, prénom, date de naissance, sexe, âge, lieu de naissance, photo, numéro de registre national...) ;
- Vos **données de contact** (e-mail, numéro de téléphone, adresse de résidence...) ;
- Vos **données administratives et financières** ayant trait à votre consultation ou hospitalisation et qui sont nécessaires à la facturation des soins (y compris votre affiliation mutuelle) ;
- Vos **données médicales, infirmières et paramédicales** ;
- Vos **données sociales** ;
- Et **toutes autres données nécessaires** à la poursuite des finalités déterminées par la Clinique ou imposées par la législation.

Ces données sont collectées directement auprès de vous (le cas échéant, auprès de votre représentant légal) par les membres de notre personnel et/ou par les prestataires de soins attachés à la Clinique.

Article 9 – Sur quelles bases vos données sont-elles traitées ?

Les traitements de données à caractère personnel effectués par la Clinique sont nécessaires, selon les cas :

- à la sauvegarde de vos intérêts vitaux (admission aux urgences...);
- à l'exécution d'un contrat (facturation des prestations...);
- à l'exécution d'une mission d'intérêt public dans le domaine de la santé (tenue de registres médico-légaux...);
- aux fins de la médecine préventive, de diagnostics médicaux, de la prise en charge sanitaire ou sociale ou de la gestion de nos systèmes et services de soins de santé (établissement de diagnostics, prescriptions de médicaments...);
- à des fins de recherches scientifiques, archivistiques et statistiques;
- en vue de remplir ses obligations légales (lois relatives aux hôpitaux, à l'assurance obligatoire couvrant les soins de santé, aux droits du patient, à l'installation des caméras de surveillance...);
- en vue de garantir les intérêts légitimes de l'hôpital (gestion technique, logistique et informatique ...).
- À la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice.

Si le traitement des données à caractère personnel ne peut se baser sur l'un de ces fondements, le traitement ne pourra être effectué que moyennant votre consentement.

Article 10 – A quelles fins vos données à caractère personnel sont-elles traitées ?

Vos données sont collectées et traitées par la Clinique à des fins de :

- **gestion administrative** (prise de rendez-vous, consultation (y compris l'identification du patient avant une consultation ou une téléconsultation), séjour, admission aux urgences...);
- **gestion financière et comptable** (facturation, échanges avec les organismes assureurs et mutuelles, gestion du contentieux y compris le recouvrement de créances...);
- **gestion médicale, infirmière et paramédicale** (prise en charge, gestion des actes et des prestations)
- **gestion sociale** (accompagnement, suivi du dossier social, traitement des plaintes, médiation...);
- **gestion médicotechnique** (pharmacie, laboratoire, imagerie, anesthésie, banque de sang et de tissus, radiothérapie, médecine nucléaire, dons d'organe...);

- **évaluation de la qualité des soins, gestion des ressources et contrôle des activités hospitalières ;**
- **tenue de registres médicolégaux ;**
- **gestion des médicaments** (traitements relatifs à la prescription et délivrance des médicaments)
- **gestion technique, logistique et informatique ;**
- **à des fins d’enseignement de la médecine ou des sciences infirmières et paramédicales ;**
- **sécurité** (caméras, gestion des visiteurs, contrôle d’accès, dispositifs de sécurité...)
;
- **recherche scientifique** (études cliniques et développement/ évaluation de nouvelles technologies) ;
- **échange et partage de données via le réseau de soins coordonnées** (Réseau Santé Wallon).
- **Analyse de données hospitalières afin d’établir une comparaison entre les différents hôpitaux** (comparaison des indicateurs en termes de performance et de qualité).

La Clinique accorde une attention particulière à ce que vos données soient traitées **de manière adéquate, pertinente et limitée à ce qui est nécessaire** au regard de la finalité pour lesquelles elles sont traitées et à ce que ces données ne soient pas traitées ultérieurement **d’une manière incompatible** avec cette finalité.

Article 11 – Quelles sont les personnes qui ont accès à vos données ?

Le traitement de vos données à caractère personnel est effectué uniquement par les membres du personnel dûment habilité.

Les personnes désignées ci-dessous sont amenées à traiter vos données à caractère personnel dans les limites nécessaires à leurs missions et aux finalités spécifiques du traitement :

- les médecins et dentistes attachés à la Clinique ainsi que leurs éventuels assistants se voyant déléguer la responsabilité de rassembler et de traiter vos données médicales dans les services médicaux où ils exercent leurs activités professionnelles ;
- les membres du personnel attachés aux différents services infirmiers, médicotechniques et paramédicaux de la Clinique ayant la responsabilité de collecter et de traiter vos données dans les unités de soins ou laboratoires où ils sont affectés ;
- les membres du personnel administratif attachés à l’administration centrale ou aux unités de soins assurant la collecte, la mise à jour, le traitement et la conservation de vos données administratives ;

- les étudiants amenés à réaliser un stage et, éventuellement, leurs superviseurs;
- les bénévoles mettant à disposition leur aide ;
- le personnel informatique amené à gérer et à sécuriser le système d'information.

L'ensemble des personnes travaillant à la Clinique, ainsi que les collaborateurs de la Clinique qui traitent vos données personnelles sont tenus au secret professionnel et/ou à une obligation de confidentialité.

Article 12 – Avec qui vos données sont-elles susceptibles d'être partagées ?

Vos données à caractère personnel peuvent être partagées avec les personnes/organismes suivants :

- les organismes de sécurité sociale, les compagnies d'assurances et autres organismes d'aide sociale pour autant que cela soit imposé par ou en vertu de la loi ou autorisé par le patient.
- l'institut national de l'assurance maladie-invalidé (INAMI) pour autant que cela soit imposé par ou en vertu de la loi ou autorisé par le patient;
- les autorités publiques qui y sont autorisées ;
- tout prestataire de soins externe à la Clinique ayant un lien thérapeutique avec vous ;
- l'assureur de l'institution en cas de litige avec vous ;
- les sous-traitants externes ou tiers externes auxquels l'Institution fait appel pour le traitement des Données à caractère personnel et pour lesquels des garanties appropriées sont en place quant à la protection des Données à caractère personnel (par exemple : service transport à domicile, expédition courrier, envoi SMS de confirmation des rendez-vous, société de recouvrement, huissier de justice etc.);
- Les prestataires de soins externes, dans le cadre de la continuité des soins (ex : ambulanciers, SMUR, transport adapté pour malades, bandagisteries) ;
- d'autres destinataires lorsque la communication de vos données est strictement encadrée par la loi ou par l'obtention de votre consentement.

Si dans le cadre de ce partage, un transfert de vos données a lieu en dehors de l'Espace Economique Européen (comprenant l'Union européenne, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein), la Clinique **s'assurera de mettre en place toutes les mesures nécessaires** pour que le partage de ces données respecte les obligations imposées par législation relative à la protection des données.

Article 13– Quelle est la durée de conservation de vos données ?

Dans le respect de nos obligations légales, la durée de conservation de vos données personnelles, est de :

- pour le dossier patient : **minimum 20 ans** (dossier infirmier) **et minimum 30 ans et maximum 50 ans** (dossier médical) à compter du dernier contact avec le patient;
- **minimum 25 ans** pour les **recherches cliniques (après l'achèvement de celles-ci)** ;
- **7 à 10 ans** pour les **données relatives à la gestion financière et comptable** ;
- **1 an** pour les **données de médiation** (dossier clôturé) ;
- **1 mois** pour les **images caméra** (le délai peut toutefois être prolongé en cas de preuve d'infraction)

Lorsque la période de conservation a expiré, vos données personnelles seront supprimées dans un délai d'un an sauf si :

- la conservation de vos données est requise par la loi.
- la conservation répond à un motif d'intérêt général (conservation nécessaire d'un point de vue médical ou nécessaire pour la défense des intérêts légitimes de la Clinique).
- La conservation est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense des droits en justice.

Les données pourront être conservées de **manière illimitée sous une forme anonymisée**, c'est-à-dire de manière telle qu'il s'avère raisonnablement impossible de réidentifier les personnes par association de données.

Article 14 – Quelles sont les mesures de sécurité prises par la Clinique pour protéger vos données ?

Par ailleurs, toutes les dispositions techniques et organisationnelles utiles seront également prises pour éviter la perte ou l'altération des données ainsi que pour prévenir toute consultation, toute modification ou toute communication illicite de données.

Par conséquent :

- Plusieurs méthodes sont mises en place pour sauvegarder les données à caractère personnel.
- En outre, toutes les mesures possibles sont prises en vue de sécuriser physiquement les lieux où se trouvent les données sauvegardées (locaux identifiés et protégés, d'accès limité, dispositifs de prévention et de traitement des dangers physiques tels que les incendies, etc).
- Un délégué à la protection des données et un conseiller en sécurité de l'information ont été désignés au sein de la Clinique.

Article 15 – Procédure suivant laquelle, si nécessaire, les données sont rendues anonymes

Dans la mesure où les données personnelles sont anonymisées de telle sorte qu'elles ne puissent normalement amener à individualiser et identifier le patient, elles peuvent :

- être communiquées au SPF Santé publique conformément à l'article 86 de la loi sur les hôpitaux.
- servir à des objectifs de gestion et/de recherche interne ou externe, épidémiologique et/ou scientifique, ainsi que pour des objectifs imposés par les autorités publiques.

Article 16 – Quels sont vos droits ?

L'objectif, conformément à la législation, est de vous assurer l'exercice d'un meilleur contrôle sur les données à caractère personnel qui sont traitées.

Droits	Explication
INFORMATION	<p>C'est l'objet de la présente notice, laquelle vous informe sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'identité de celui qui traite les données à caractère personnel ; • la/les raison(s) pour laquelle/lesquelles chaque traitement est effectué ; • les finalités du traitement des données (à quoi vont servir vos données) ; • les destinataires des données (suivant les besoins : organismes assureurs, pharmaciens, professionnels de santé participant à la prise en charge à domicile et autres transferts vers des autorités compétentes) ; • les transferts de données vers l'étranger (par exemple dans le cas où vous disposez d'un médecin à l'étranger auquel il faut transmettre des informations) ; • les catégories de données traitées ; • la durée de conservation des données ; • les droits de la personne concernée (accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité) ; • le droit d'introduire une éventuelle réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (« APD ») ; • les coordonnées du délégué à la protection des données.
ACCES	<p>Vous avez le droit de prendre connaissance et éventuellement de demandeur une copie de vos données personnelles traitées.</p>

	<p>Plus précisément, vous avez le droit d'obtenir les informations suivantes :</p> <p>1° la confirmation que vos données à caractère personnel sont ou ne sont pas traitées par la Clinique</p> <p>2° Les finalités du traitement</p> <p>3° Les catégories de données à caractère personnel traitées</p> <p>4° Les destinataires ou catégories de destinataires auxquels vos données à caractère personnel ont été ou seront communiquées.</p> <p>5° Si possible, la durée de conservation envisagée de vos données à caractère personnel ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée</p> <p>6° les autres droits que vous pouvez faire valoir concernant le traitement de vos données à caractère personnel</p> <p>7° le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (« APD »)</p> <p>8° Lorsque les données à caractère personnel ne sont pas collectées directement auprès de vous, toute information disponible quant à leur source.</p> <p>9° Si vos données à caractère personnel sont transférées vers un pays tiers ou à une organisation internationale, des informations quant aux garanties appropriées en ce qui concerne ce transfert.</p> <p>10° L'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage.</p> <p>La consultation par un patient de son dossier médical est toutefois soumise à une restriction importante. En vertu de la loi sur les droits des patients, un patient jouit d'un droit à une consultation directe de son dossier, sauf des notes personnelles du prestataire de soins, des données relatives aux tiers et de celles pour lesquelles le prestataire de soins invoque l'exception thérapeutique.</p> <p>Par ailleurs, en ce qui concerne la consultation de données récemment ajoutées, l'exercice du droit à la consultation peut être repoussé de 15 jours maximum à compter de la date d'ajout afin de donner au médecin l'opportunité de discuter d'abord de ces données directement avec le patient.</p>
<p>RECTIFICATION</p>	<p>Si certains types de données (telles des données d'identification) sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez demander à les compléter ou à les rectifier. Cette demande peut être introduite auprès du service de médiation ou auprès du médecin responsable.</p> <p>Pour les données médicales, ce droit de rectification n'est pas destiné à permettre de contester un diagnostic médical, qui est le résultat</p>

	<p>d'une appréciation professionnelle et qui constitue donc une « opinion médicale ». Les contestations subjectives concernant le diagnostic sont appréciées par le médecin concerné.</p> <p>Les données doivent être rectifiées ou complétées si et seulement si le médecin constate qu'elles sont inexactes ou incomplètes.</p>
<p>EFFACEMENT</p>	<p>Il vous est possible de demander la suppression de certaines données si au moins une de ces situations correspond à votre cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été initialement collectées ou traitées ; • Si vous retirez votre consentement à l'utilisation de vos données et s'il n'existe aucun autre fondement juridique au traitement ; • Si vos données font l'objet d'un traitement illicite ; • Si vos données doivent être effacées pour respecter une obligation légale ; • Si vous vous êtes opposé au traitement de vos données et qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement. <p>Toutefois, des exceptions à ce droit à l'effacement existent, dont des exceptions légales. La Clinique a l'obligation légale de conserver votre dossier médical et les informations qui s'y trouvent au minimum 30 ans et maximum 50 ans à dater de votre dernier contact (cfr. article 13 de la présente notice)</p>
<p>LIMITATION DU TRAITEMENT</p>	<p>Dans certains cas spécifiques, vos données seront bloquées (conservées uniquement) en attendant que les circonstances qui ont provoqué la limitation soient résolues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous contestez l'exactitude des données et la Clinique a besoin de temps pour procéder à leur vérification ; • Vous demandez une certaine limitation de leur utilisation ; • Vous vous opposez à leur traitement.
<p>OPPOSITION</p>	<p>Vous avez le droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à l'utilisation de vos Données, lorsque nous les utilisons pour notre intérêt légitime ou lorsque le traitement se fonde sur l'intérêt public ou recourt à du profilage.</p> <p>Nous cesserons alors le traitement de vos Données à moins que nous puissions démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts, droits et libertés ou</p>

	<p>lorsque ces Données sont nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.</p>
<p>DROIT DE NE PAS FAIRE L'OBJET D'UNE DECISION ENTIEREMENT AUTOMATISEE</p>	<p>Une décision entièrement automatisée est une décision prise à l'égard d'une personne, par le biais d'algorithmes appliqués à ses données personnelles, <u>sans qu'aucun être humain n'intervienne</u> dans le processus.</p> <p>Dans le secteur des soins de santé, et en particulier dans le contexte de votre prise en charge, chaque décision vous concernant est validée par un professionnel des soins de santé</p>
<p>PORTABILITE</p>	<p>Vous pouvez demander de recevoir les données que vous avez fournies à la Clinique dans un format structuré, lisible par une machine et couramment utilisé et de les transférer ou les faire transférer directement lorsque cela est techniquement possible dans une autre institution.</p> <p>Dans ce cadre, la Clinique privilégie le transfert du dossier médical par le biais du Réseau Santé Wallon qui permet l'échange électronique de documents médicaux entre prestataires de soins intervenant pour la même personne concernée à condition qu'un lien thérapeutique soit établi.</p>
<p>INTRODUIRE UNE PLAINTE AUPRES DE L'AUTORITE DE PROTECTION DES DONNEES</p>	<p>Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des données (APD) :</p> <p>https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte</p>

En cas d'exercice de vos droits, la Clinique s'engage à répondre à votre demande dans un **délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes.**

Le délai de réponse ne commence à courir que si la demande reçue est complète et correctement identifiée. En effet, il est nécessaire que nous puissions établir de manière certaine votre identité afin d'éviter toute communication de Données à des tiers non habilités. Le cas échéant, nous vous demanderons des éléments pour prouver votre identité.

Article 17 - Quelles sont les modalités de traitement des données dans le cadre spécifique des téléconsultations ?

Les téléconsultations se font via la plateforme Microsoft Teams.

Microsoft agit en tant que responsable du traitement pour toutes les données à caractère personnel traitées à l'occasion de l'utilisation de la plateforme, notamment pour permettre l'identification et l'accès à la plateforme.

Nous vous invitons à vous référer à la déclaration de confidentialité de Microsoft (<https://docs.microsoft.com/fr-fr/microsoftteams/teams-privacy>) et à prendre contact avec Microsoft pour obtenir des informations ou faire valoir vos droits relatifs à ces données.

Les données à caractère personnel traitées par la Clinique dans le cadre des téléconsultations, notamment en vue d'en fixer la date, d'identifier le patient au début et d'assurer le suivi et la facturation après la téléconsultation, ainsi que les données concernant la santé traitées pendant la téléconsultation, sont traitées sur la base des mêmes fondements, aux mêmes fins, et en respectant les mêmes limites de conservation et les mêmes garanties de sécurité que ceux applicables dans le cadre de consultations fixées dans les locaux de la Clinique. Les images et le son des téléconsultations ne sont pas enregistrés.

Article 18 – Comment sont gérées les éventuelles violations de vos données ?

Toute personne constatant une violation de données à caractère personnel (ex : une fuite ou une perte de données à caractère personnel) est invitée à en avertir la Clinique (ainsi que son délégué à la protection des données) le plus rapidement possible, en fournissant un maximum d'informations (faits, circonstances, ...).

La Clinique fera le nécessaire pour **notifier la violation en question à l'Autorité de protection des données (« ADP ») dans les 72 heures** après en avoir pris connaissance, à moins que la violation ne présente pas un risque pour les droits et libertés du patient.

Lorsque la violation présente un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées, ces dernières seront informées dans les meilleurs délais du risque, des faits et des mesures prises pour remédier ou atténuer le risque ou la violation.

Article 19 – Comment exercer vos droits ?

Pour toute question concernant le traitement de vos données personnelles et l'exercice de vos droits énumérés à l'article 16, vous pouvez prendre contact avec le délégué à la protection des données (DPO) désigné au sein de la Clinique :

- par e-mail à l'adresse : dpo@slbo.be
- par courrier (daté et signé) à l'adresse suivante :

ASBL SANTE ET PREVOYANCE

A l'attention du délégué à la protection des données

Rue Saint-Luc, 8

En prouvant votre identité (cfr article 16 de la présente notice)

Article 20 – Information concernant le recours à l’intelligence artificielle

Nous vous informons que la Clinique peut être amenée à utiliser des technologies d’intelligence artificielle (« IA »), dans le cadre de votre prise en charge ainsi que pour la gestion et l’optimisation de ses activités hospitalières.

Dans quelles domaines l’IA est-elle utilisée ?

1. L’IA au service des soins et de la recherche

Dans ce premier domaine, l’IA est utilisée comme un outil d’aide destiné à soutenir les professionnels de santé dans leurs missions cliniques et scientifiques. Elle permet notamment :

- de formuler des recommandations médicales personnalisées, en s’appuyant sur les données du patient, les connaissances scientifiques actuelles et les bonnes pratiques cliniques ;
- d’améliorer la qualité de la prise de décision médicale, en fournissant des analyses et des informations pertinentes en appui au jugement des professionnels ;
- d’aider le diagnostic, notamment grâce à des systèmes d’aide capables d’interpréter des images médicales, des résultats de laboratoire ou d’autres données cliniques, afin d’en améliorer la précision et la rapidité ;
- de contribuer aux activités de recherche, en permettant l’analyse de grandes quantités de données et l’identification de nouvelles pistes thérapeutiques ou de compréhension des maladies.

2. L’IA au service de la gestion et de l’optimisation des processus

Dans ce second domaine, l’IA est utilisée pour améliorer le fonctionnement global de l’hôpital et l’efficacité des processus internes. Elle peut notamment intervenir dans :

- la gestion administrative, en automatisant certaines tâches et en améliorant le traitement des informations (ex : retranscription de dictées vocales de médecin) ;
- la cybersécurité, en contribuant à la détection des menaces et à la protection des systèmes informatiques ;
- la gestion des stocks et des ressources (matériel, lits, personnel), afin d’en optimiser l’utilisation ;
- l’amélioration de l’expérience patient, notamment par une meilleure organisation des parcours et des interactions ;
- la communication interne et externe, en facilitant la diffusion et l’accès à l’information ;
- la gestion des risques, en aidant à identifier, anticiper et prévenir certains événements indésirables.

Réutilisation de vos données personnelles

Dans certains cas, vos données personnelles peuvent être réutilisées, de manière encadrée, pour évaluer, améliorer ou développer des outils d'IA. Ces traitements doivent rester compatibles avec la finalité pour laquelle vos données ont été collectées, et sont strictement limités aux objectifs poursuivis (soins, recherche, optimisation des processus).

Nous veillons à ce que seules les données strictement nécessaires soient utilisées, et nous mettons en place des mesures de sécurité appropriées, telles que la pseudonymisation ou l'anonymisation lorsque cela est possible.

Quelles garanties sont mises en place par l'institution ?

Notre institution accorde une importance particulière aux enjeux éthiques et juridiques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé.

À ce titre, nous veillons à ce que tous les systèmes d'IA déployés respectent strictement les normes éthiques et réglementaires en vigueur. Cela implique, d'une part, la mise en place de mécanismes d'audit et de traçabilité permettant de suivre, documenter et vérifier le fonctionnement des systèmes ainsi que les décisions prises avec leur appui. D'autre part, une attention spécifique est portée à la transparence et à l'explicabilité des algorithmes, afin de rendre leur logique de fonctionnement compréhensible pour les professionnels de santé. Des mesures visant à prévenir toute forme de discrimination et à garantir l'équité sont également intégrées, de même que des dispositifs assurant un contrôle humain effectif.

En effet, toute utilisation de l'IA au sein de notre établissement reste encadrée par une supervision humaine constante. Les outils d'IA interviennent exclusivement comme une aide à la décision : les diagnostics, choix de traitement et décisions médicales finales demeurent toujours sous la responsabilité de professionnels de santé qualifiés. Cette organisation permet de garantir la fiabilité des résultats tout en conservant une approche centrée sur le patient.

En outre, ces technologies sont mises en œuvre dans le respect strict de la législation applicable, en particulier en matière de protection des données personnelles. Dans ce cadre, nous veillons à ce que seules les données personnelles strictement nécessaires à la finalité poursuivie par chaque outil d'intelligence artificielle soient collectées et utilisées. Des mesures de sécurité techniques et organisationnelles robustes sont déployées, tant en interne qu'avec nos partenaires, afin d'assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données. Ces dispositifs visent à protéger vos informations contre tout accès non autorisé, toute perte ou toute divulgation accidentelle.

Enfin, nous adoptons une démarche d'amélioration continue, consistant à évaluer régulièrement les systèmes d'IA utilisés, afin de garantir leur conformité, leur performance et leur adéquation avec les exigences éthiques, médicales et sociétales.

Cette information générale pourrait être amenée à évoluer selon les nécessités de bon fonctionnement ou de modification des obligations légales.

